

Cour de France.fr / Vie quotidienne / Sociabilité et psychologie / Ouvrages avant 1800 / Le « Traité de l'amitié » - Guillaume Fillastre sur l'idéal de l'amitié

Klaus Oschema (dir.)

Le « Traité de l'amitié » - Guillaume Fillastre sur l'idéal de l'amitié

Article. Source : Cour de France.fr

Comment citer cette publication :

Klaus Oschema (éd.), Le « Traité de l'amitié » - Guillaume Fillastre sur l'idéal de l'amitié, Paris, Cour de France.fr, 2011. Document inédit mis en ligne le 1er septembre 2011

(<http://cour-de-france.fr/article1908.html>).

Introduction

I. L'amitié - un sujet de la recherche historique

Depuis presque deux décennies, l'amitié et son histoire sont devenues des sujets intensément traités par les historiens médiévistes. Si Julian Haseldine constatait encore en 1999 que cette histoire constituait un objet mal connu et mal élucidé [1], les années suivantes ont vu paraître un grand nombre de publications qui abordent de façon concrète cette lacune. [2] Ces contributions nous permettent aujourd'hui de compléter la vision de l'étude importante et pionnière dans laquelle Gerd Althoff a souligné en 1990 l'importance du phénomène de l'amitié à côté des liens de parenté et de la dépendance vassalique pour l'époque du Haut Moyen Âge. [3]

Les efforts de différentes disciplines focalisent sur un sujet, qui ne fut bien entendu jamais totalement absent des enquêtes historiques. En fait, l'importance du phénomène a déjà été reconnue dans les années 1930 des deux côtés du Rhin : ainsi des remarques sur l'amitié se trouvent dans les travaux de Marc Bloch comme dans ceux du germanophone Otto Brunner. [4] Mais il semble typique pour l'époque que les deux auteurs n'ont évoqué l'amitié qu'afin de la rapprocher aux liens créés par la parenté, soulignant ainsi l'importance des relations « naturelles » entre les acteurs historiques. Depuis ce temps, la question a été abordée maintes fois, sans que l'on ait pour autant trouvé une solution définitive : il paraît que dans la langue allemande *fruntschaft* avait fonctionné comme substitut d'une expression pour la « parenté » [5], tandis qu'en français une distinction plus nette entre les deux notions se serait établie au cours du XIVe et XVe siècle. [6]

Mais ceci n'est bien évidemment pas la seule question qui attend encore sa réponse : depuis la redécouverte de l'amitié comme objet des enquêtes sociologiques dans les années 1970 [7], le débat sur son caractère en tant qu'institution sociale n'a cessé d'occuper les chercheurs. Avons-nous, pour n'évoquer qu'une seule question souvent discutée, affaire à une relation 'expressive', fondé sur l'affectivité spontanée des partenaires, ou bien plutôt à une relation utilitariste qui connaît des règles bien définies dans les contextes culturels auxquels elle appartient ? Dans une perspective diachronique, Gerd Althoff a proposé un modèle évolutionnaire qui implique la prépondérance de la dimension ritualisée (et donc réglementée) pour les époques plus lointaines (jusqu'à la fin du Moyen Âge), tandis que la valorisation de l'aspect affectif ne se serait développée que vers le début de l'époque moderne. [8] Malgré quelques travaux qui ont souligné l'importance du côté émotionnel dans la perception du phénomène depuis l'antiquité [9], une approche fonctionnaliste s'est largement imposée dans les recherches des médiévistes. De la part des historiens on focalise ainsi sur l'utilisation des notions d'« amitié » et d'« ami » dans le contexte des réseaux politiques et sociaux qu'on analyse de préférence sur la base du paradigme de la clientèle. Or, les travaux littéraires préfèrent souvent une approche différente qui suit les

développements discursives dans les textes littéraires, religieux et philosophiques, sans pour autant se soucier de leurs relations avec l'environnement historique 'réel' dans lequel ces textes furent produits.

[10]

[page 2]

Si cette esquisse raccourcie exagère le clivage entre les différentes disciplines, il me semble qu'elle caractérise cependant de manière adéquate la pratique longtemps cultivée d'une ignorance mutuelle. Les raisons résident au moins en partie dans la nature des textes auxquels s'adonnent les disciplines de préférence : Là où les historiens ont tendance de scruter des traités de paix, des diplômes ou bien des échanges épistolaires [11], les études littéraires se concentrent de préférence à des textes considérés 'de valeur' (littéraire ou esthétique). Cette concentration sur des textes 'de haut niveau', dont on ne sait pas toujours très bien s'ils sont vraiment représentatifs pour la pensée de leurs temps ou s'ils ne font pas plutôt exception en comparaison avec le grand nombre d'auteurs mal connus et leurs convictions, peut se justifier pour les époques lointaines desquelles la plus grande partie des textes transmis nous est accessible sous forme d'éditions critiques.

Or, si l'on se rapproche de la fin du Moyen Âge dans sa définition classique, donc au cours du XVe siècle, la situation change considérablement. Dans cette période il nous restent beaucoup de textes à découvrir qui peuvent enrichir notre vision de la question. Pour ne citer qu'un seul exemple : un des textes sur l'amitié les plus populaires et les plus lus au cours du Moyen âge fut sans aucun doute le *Lélius* (ou *De amicitia*) de Cicéron. Malgré l'importance de ce texte fondateur qui a fortement influencé les réflexions des auteurs chrétiens à travers les siècles, de saint Augustin à Aelred de Rievaulx [12], l'on ne saura se contenter de l'étude de la version latine quand il s'agit de connaître les convictions des auteurs tardomédiévaux : Au début du XVe siècle Laurent de Premierfait, bien connu pour ses traductions du latin en français [13], a préparé une traduction de ce texte, dédicacée à Louis II de Bourbon (bien que ce dernier fut déjà décédé en 1416, quand Premierfait a finalement complété le travail qu'il avait commencé en 1406/07 à l'instigation de ce prince). [14] L'intérêt de cette traduction pour l'historien de l'amitié consiste moins en ce qu'elle démontre l'importance prolongée du dialogue de Cicéron. Bien plus que cela, elle fournit des réflexions supplémentaires du traducteur dans les prologues à l'œuvre : à côté de la brève présentation du contenu du *Lélius*, que Premierfait enrichit avec des renvois à l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, le traducteur réfléchit également sur la place qu'occupe l'amitié dans sa société contemporaine, surtout au niveau de la vie de cour. [15]

Les prologues nous permettent donc de mieux comprendre la réception des textes classiques à une époque tardive : nous voyons comment Premierfait perçoit le texte qu'il traduit et pourquoi il le considère important. Dans ce 'para-texte' que forment les prologues au *Lélius*, l'historien peut découvrir maintes informations qui dépassent le constat d'une réception purement textuelle. De ce point de vue il est à la fois révélateur et regrettable que nous ne disposons toujours pas d'une édition critique ni des prologues de Premierfait pour sa traduction du *Lélius*, ni de la traduction elle-même, à l'exception d'une version anglaise des prologues qu'a donné Reginald Hyatte en annexe de son ouvrage sur « les arts de l'amitié ». [16]

Dans ce qui suit, je propose l'édition d'un autre texte qui permet, à mon avis, l'accès à la pensée du bas Moyen Âge en France, malgré son caractère largement compilateur. Sa publication servira à remplir une lacune, en ce qu'il permet de remplir le 'vide' existant dans les analyses du discours sur l'amitié entre la production de textes 'classiques' médiévaux - ne citons que l'ouvrage d'Aelred de Rievaulx sur l'*amitié spirituelle* et la version popularisé qu'en a tiré Pierre de Blois [17] - et le monument d'une nouvelle perception de l'amitié émotionnelle qu'est le célèbre *Essai sur l'amitié* que Michel de Montaigne a dédié à la mémoire de son ami Étienne de la Boétie. [18] Sans vouloir mettre en question l'originalité de Montaigne et de son œuvre [19], la lecture des réflexions de Guillaume Fillastre dans son deuxième *Livre de la Toison d'or*, montre bien que l'auteur des *Essais* n'occupe pas une situation absolument solitaire et inouï, mais que des idées

[page 3]

analogues ont été proférées bel et bien un siècle avant son activité. Bien que la perfection poétique du « parce que c'était lui, parce que c'était moi » [20] puisse être d'une beauté littéraire singulière, l'idée qu'elle transmet semble déjà faire surface quand Fillastre s'interroge sur les raisons de la préférence individuelle dans la création des amitiés : *Car en ceste matere d'amitié, se on me demande pourquoy je ayme ung plus que ung aultre, combien que je puisse respondre que c'est pour ses vertus ou pour aultre*

cause, toutefois la principale réponse qui y chiet n'est aultre, fors dire que il me plaist, ... [21]

Comme les *Essais* de Montaigne, le texte de Fillastre est écrit en langue vernaculaire, un choix qui assurait l'accessibilité pour un public élargie. Le simple fait de son existence ne prouve donc pas seulement l'intérêt que le sujet de l'amitié possédait pour un groupe restreint de 'clercs' qui étaient capable de lire et réfléchir sur un texte écrit dans la langue universelle des savants qu'était le latin. Bien plus que cela, Fillastre (parmi d'autres) s'adresse à un public laïc élargie pour lequel il se propose de rendre accessible des idées philosophiques. En le faisant, il s'intègre dans le grand courant des traductions et des écrits en langue vernaculaire à partir du règne de Charles V et au cours du XVe siècle, comme l'attestent l'activité d'un Laurent de Premierfait aussi bien que le nombre de traductions exécutées dans l'entourage des ducs de Bourgogne. [22] S'il ne se caractérise pas par une grande originalité dans le choix de ses sources et ne rajoute donc que peu de choses aux textes déjà connus [23], l'intérêt du traité de Fillastre réside justement dans sa 'médiocrité' : il nous transmet des informations sur la place de l'amitié et des réflexions sur ce phénomène dans la vie de la société aristocratique à la fin du Moyen Âge. Pour nous, il comble donc une lacune, en ce qu'il nous permet de jeter un coup d'œil sur ce qu'un petit noble du XVe siècle pouvait savoir sur l'amitié, même s'il ne faisait pas partie de la culture des clercs et des savants.

II. L'auteur - sa vie et son œuvre

Quand Guillaume Fillastre commença à compiler ses *Livres de la Toison d'or* à partir de 1468, il avait déjà atteint l'apogée d'une carrière extraordinaire. Au moment de sa naissance, entre 1400 et 1407 [24], rien ne laissait présager le grand succès de ce fils illégitime d'un cardinal [25] et d'une moniale dont le nom ne nous est pas parvenu avec certitude. Malgré l'attitude relativement libérale de la cour papale envers le *defectus natalium* en ce début de XVe siècle, ces circonstances n'étaient pas prometteuses. Néanmoins Fillastre, qui fit de son mieux pour éviter l'utilisation d'un 'nom de famille' proprement dit, réussit à suivre des études universitaires et à entamer une carrière à la fois cléricale et curiale dans l'entourage des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

Élevé dans le monastère de Saint Pierre à Châlons-sur-Marne, Guillaume Fillastre commença ses études universitaires à Bologne avant de continuer à Paris où il obtint le titre d'un *baccalaureus decretorum* en 1428. [26] Sa carrière institutionnelle démarra pourtant bien avant cette promotion quand il obtint le priorat de Sermaize en Champagne en 1426, bénéfice que son père avait tenu jusqu'en 1422 et dont il avait probablement assuré la translation sur son fils du fait de son âge avancé. À partir de 1429, nous ne disposons pas d'informations précises sur les activités de Fillastre pendant plusieurs années à l'exception du fait qu'il était en relation avec la famille d'Anjou - relation qui lui assura en 1431 l'obtention de l'abbaye Saint-Thierry, près de Reims. Fillastre continua ses études à l'université de Louvain où il obtint le titre de *docteur* le 31 janvier 1436. Seulement une année plus tard, il participa à une ambassade à la cour romaine et fut nommé évêque de Verdun, tout en restant un des conseillers les plus éminents du duc René d'Anjou.

La situation financière de l'évêché de Verdun était précaire. Bien qu'elle nécessita la présence et l'engagement du prélat, celui-ci tardait à s'y rendre : avant de voyager en Lorraine, il dut régler des affaires

[page 4]

en Italie et il n'arriva à Verdun que le 1er novembre 1437. Il semble que Fillastre se heurta à la résistance de certains chanoines qui cherchaient à restreindre son pouvoir. Malgré ces problèmes, il quitta la ville deux mois après son entrée solennelle afin de participer à une ambassade qui avait pour but d'offrir au duc Philippe le Bon de Bourgogne l'élection au rang du roi des Romains. Les circonstances de cette ambassade ne sont pas très bien connues, mais il semblerait que Fillastre ait été envoyé par l'autorité de René d'Anjou, peut-être même avec l'approbation du roi Charles VII. Après ce voyage, qui le mena aux Pays-Bas, Fillastre accompagna René en Italie jusqu'à Gênes avant de rentrer en Lorraine - il fut donc absent de la campagne que menait le duc d'Anjou afin de récupérer ses droits en Italie.

Pendant cette période la situation à Verdun empira : malgré la résistance de son chapitre les difficultés financières poussèrent Fillastre à mettre en gage l'évêché et peu après il entra en conflit avec les nouveaux gouverneurs. Au même temps il continua à voyager, cette fois comme membre de l'ambassade de Charles VII au concile de Bâle. Malgré cet engagement, où il assistait avant tout comme 'témoin' aux séances du concile, la situation à Verdun progressait de mal en pire : en 1439 il n'avait pratiquement plus

de pouvoir dans son évêché.

L'adhésion à la cour de Bourgogne à partir du 1er mars 1440 marqua alors une rupture évidente, mais Fillastre réussit à éviter les éventuelles conséquences négatives, car il pouvait s'assurer la bienveillance de son ancien maître René d'Anjou. Avec son nouvel engagement, la situation matérielle du prélat commença enfin à s'améliorer. Les gages qu'il reçut après une période probatoire – sa pension annuelle s'accumulait à environ 1200 francs – étaient plutôt élevés en comparaison avec d'autres membres de la cour à l'exception des plus importants comme le chancelier Nicolas Rolin et le président du conseil Jean Chevrot. Dans les années qui suivirent, Fillastre réussit rapidement à s'assurer une position parmi les diplomates et les conseils de la cour bourguignonne. Il semble que sa carrière fut suivie de près par la duchesse Isabelle, connue quant à ses intérêts humanistes et son engagement pour assurer un personnel qualifié au service de la cour. [27] La duchesse s'est donc rendue compte des qualités de ce prélat dont les missions diplomatiques tournaient principalement autour de deux questions : les droits de Philippe le Bon à la succession en Luxembourg et les relations entre la Bourgogne, la France et l'Angleterre. C'est grâce au soutien du duc Philippe que se déroula la suite de la carrière de Fillastre : en 1447/48 il lui assura l'abbatiate de Saint-Bertin à Saint-Omer. Quelques mois plus tard, Fillastre négocia avec succès l'échange des évêchés de Toul et de Verdun à la cour papale. Dans les années qui suivirent, il se consacra à l'organisation de ses nouvelles acquisitions jusqu'au moment où la nouvelle de la chute de Constantinople (1453) choqua toute la chrétienté : désormais la question de la croisade, un projet très cher à Philippe le Bon, occupa une grande partie des activités diplomatiques de Fillastre. [28] En outre, il sut profiter en 1457 d'un conflit de factions qui secouait alors la cour de Bourgogne. Dans la lutte entre la famille de Croÿ d'un côté et la faction du chancelier Nicolas Rolin de l'autre, il choisit d'adhérer à la première. Cette décision lui assura une position centrale pour le reste du règne effectif de Philippe le Bon. À partir du 1er mars 1457, Guillaume occupa le poste de chef du conseil, à la place de son prédécesseur Jean Chevrot, l'évêque de Tournai, qui était déjà trop malade pour remplir effectivement cet office. Pendant huit ans, Fillastre se trouva ainsi à l'apogée de sa carrière. Il profita de sa relation avec le duc Philippe qui le plaça à la tête de l'État bourguignon. En outre, il bénéficia de ses relations personnelles afin d'améliorer son état professionnel : ainsi il réussit à s'assurer la succession dans l'évêché de Tournai après la mort de Jean Chevrot. Le 1er septembre 1460, Pie II le nomma évêque et après deux ans de conflits avec

[page 5]

le clergé local, il réussit à s'assurer la possession de cet évêché qui fut l'objet des convoitises bourguignonnes et françaises. Le comble de l'honneur fut pourtant une particularité bourguignonne : en 1461, la fête de l'ordre de la Toison d'or, ce prestigieux ordre chevaleresque que Philippe le Bon avait fondé en 1431 [29], fut célébrée à Saint-Omer dans l'abbaye de Saint-Bertin. Si ce choix constituait déjà un honneur pour Fillastre, son exaltation ne s'arrêta pas là : l'ancien chancelier de l'ordre, Jean Germain, étant décédé, les membres de l'ordre choisirent Fillastre comme successeur. [30]

Tout comme l'ascension de Fillastre, son déclin dépendait de sa relation avec le duc Philippe. En tant que membre de la faction des Croÿ il se trouvait inévitablement dans le camp des adversaires du successeur sur le trône ducal, Charles le Téméraire. Le retour à la cour de l'unique fils légitime de Philippe entraînait par conséquent une certaine mise à l'écart de Guillaume, bien que celui-ci ait tenté de se poser en médiateur entre le père et le fils à partir de 1464, risquant ainsi un conflit avec le reste du parti des Croÿ. [31] Il réussit en effet à garder la bienveillance de Philippe à la différence des Croÿ qui perdirent la confiance du duc. Quand Philippe tomba malade en mars 1465, ce retrait forcé du duc des affaires de l'État donna l'occasion à Charles de se saisir du pouvoir : avec un groupe de « conspirateurs », il s'assura la domination à la cour tandis que les Croÿ en furent expulsés. Ce moment marqua l'ascension du jeune Charles qui commença à dominer la politique de la Bourgogne, l'expression la plus marquante étant peut-être son rôle pendant la *Guerre du Bien public* lorsqu'il mena l'opposition des princes français contre Louis XI. [32]

Au cours de cette période transitoire de la politique bourguignonne, qui prit fin avec la succession de Charles à la mort de son père en 1467, Fillastre voyagea d'abord à Rome afin de justifier l'avortement du projet de croisade bourguignon. Il accomplit cette tâche avec succès, mais après son retour à la cour il découvrit que Philippe avait nommé un nouveau chancelier – l'office était resté vacant depuis la mort de Nicolas Rolin en janvier 1462 [33] et ce geste signalait donc à Fillastre que son service n'était plus désiré. Il comprit le signal et se concentra désormais sur la réforme de son diocèse de Tournai. [34]

Ce ne fut qu'après la mort du vieux duc que Fillastre revint à la cour où il eut l'occasion de célébrer la personne du défunt. Il ne participa pas seulement aux funérailles, mais on lui fit même l'honneur de célébrer la messe à cette occasion. L'intensité de sa relation avec Philippe est illustrée par un épisode quelque peu romanesque qui suivit les funérailles : Fillastre quitta les pays bourguignons et voyagea une dernière fois en Italie afin de faire enterrer le cœur de son maître à Jérusalem. À cause de la constellation politique autour de la Méditerranée, cette mission ne pouvait qu'échouer, mais la tentative reste tout de même remarquable ! [35]

Malgré cette preuve de fidélité, Fillastre fut ensuite relégué au second plan par le jeune duc Charles. Certes, sa présence lors du mariage du duc en 1468 et des fêtes de la Toison d'or célébrées à Bruges était inévitable et à partir du printemps 1469 il fut même nommé chef du Grand conseil dans les pays *de par-deçà*. Ces titres à caractère honorifique ne peuvent pourtant pas cacher la distance qui le séparait de Charles le Téméraire. [36]

C'était donc dans une certaine disgrâce qu'il entreprit la rédaction de ses *Livres de la Toison d'Or* après la fête de l'ordre à Bruges en 1468. À cette occasion Fillastre avait prêché et il explique dans le prologue de son œuvre que Charles l'aurait personnellement invité à mettre par écrit son discours en élaborant tous les aspects qu'il n'avait pas pu présenter à l'oral. [37] Dans son sermon, Fillastre avait abordé un sujet vivement débattu au sein de l'ordre, à savoir la signification de l'emblème de l'ordre, la Toison d'or.

[page 6]

L'interprétation originelle l'avait présenté comme la toison de Jason – un symbole que le premier chancelier de l'ordre, l'évêque Jean Germain, considérait peu adéquat pour une société de chevaliers chrétiens. Non seulement le héros antique faisait partie du panthéon de la mythologie païenne, mais en plus il avait, selon la légende, trahit Médée. Germain avait donc proposé d'interpréter la toison comme celle de Gédéon, mentionnée dans le récit biblique (Iud 6,37-40). Or, cet imaginaire ne correspondait guère au goût des membres de l'ordre, tous des combattants éprouvés. Afin de résoudre ce conflit d'intérêts, Fillastre proposait une solution originale qui consistait à la multiplication des toisons : il n'en présentait pas seulement deux (de Jason et de Gédéon), mais six, dont chacune devait, à son avis, représenter une vertu : [38] celle de Jason renvoyait donc à la magnanimité, celle de Jacob (Gén 30,31-43) à la justice et celle de Gédéon à la prudence, les trois autres du roi Mesa de Moab (4 Reg 3,4), de Job (Iob 31,20) et de David (Ps 71,6) représentant respectivement la fidélité, la patience et la clémence. [39]

Le plan de Fillastre était de consacrer un livre entier à chacune des six toisons. Malgré la rapidité de son travail, il ne put cependant terminer que les deux premiers volumes : le premier livre, consacré à la toison de Jason et donc à la vertu de la magnanimité, fut terminé en avril 1472. Fillastre rédigea encore la totalité du deuxième volume sur Jacob (la justice), mais il décéda le 21 août 1473 à Gand [40] au cours des travaux sur le troisième volume, dont nous ne disposons que d'un seul manuscrit resté fragmentaire. [41] À côté de ces trois volumes de ses *Livres de la Toison d'or*, Fillastre n'avait produit que des écrits circonstanciés qu'il avait pourtant préparés à la publication. Ainsi nous connaissons toute une série de ses discours prononcés à plusieurs occasions, que ce soit en face des ambassadeurs du roi de France ou à la cour papale. [42]

III. Le 'Second livre de la Toison d'or' et la question de l'amitié

Les *Livres de la Toison d'or* constituent un ouvrage moralisant proche de la tradition des miroirs de princes. [43] L'auteur travaille surtout à la manière d'un compilateur, ce qui lui permet de composer ces textes avec une extraordinaire rapidité. Les sources qu'il utilise au cours de cette réécriture reflètent les paramètres à la fois de son éducation et de sa pensée : lors de la lecture on constate par exemple qu'il ne s'intéresse presque pas aux courants de la pensée humaniste, bien qu'il copie presque mot par mot certaines parties des œuvres de Pétrarque. [44] Dans l'ensemble, les *Livres de la Toison d'or* relèvent avant tout d'un esprit profondément ancré dans la tradition médiévale [45], comme le montrent les passages empruntés à saint Thomas d'Aquin, saint Jérôme, Grégoire le Grand, Isidore de Séville, Pierre de Blois (qu'il identifie d'ailleurs avec Cassiodore) et d'autres. De même, les textes antiques que cite Fillastre font partie d'un canon littéraire bien établi : le *Lélius* de Cicéron, l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, les *Lettres à Lucilius* de Sénèque ainsi que les *Lettres* et les *Tristia* d'Ovide. En revanche, il ne fait pratiquement jamais référence aux auteurs de son propre temps, même s'il les connaissait personnellement. [46] La vision du monde politique qu'il développa était ouvertement conservatrice. Une certaine influence de la culture humaniste se manifeste au mieux dans son approche didactique qui

l'incite à présenter les textes cités et ses propres réflexions en langue vernaculaire afin de les rendre plus accessible à un public aristocratique. [47] Celui-ci reste également très proche des traditions médiévales en ce qu'il acquiert le caractère d'un florilège qui se propose de réunir un grand nombre de citations d'autorités. Le positionnement de l'auteur devenant ainsi discret, Fillastre n'hésite pourtant pas à réclamer explicitement le rôle d'auteur qui tire ses propres conclusions des autorités qu'il cite. [48]

[page 7]

Quant à la provenance des citations que Fillastre insère dans son ouvrage, il est impossible de savoir s'il avait connaissance directe des ouvrages cités ou s'il utilisait plutôt des compilations et des florilèges. [49] Dans certains cas, l'auteur renvoie lui-même à des œuvres de compilation, par exemple quand il fait référence à la *Cronique des devises des philosophes* [50], qui peut probablement être identifiée avec le *De vita et moribus philosophorum*, attribué à Walter Burley (env. 1274/75-après 1346). [51] Les difficultés d'élucider l'origine de ces textes, que Fillastre cite pourtant avec grande exactitude, sont encore renforcées par le fait que nous ne savons presque rien sur la bibliothèque de ce savant juriste. Un seul livre peut être identifié comme ayant appartenu à sa collection, plusieurs autres titres peuvent être reconstruits à partir des références concernant la vente de ses volumes après sa mort. [52] Il n'est pas étonnant de voir que cette collection contenait entre autres un exemplaire du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque. Si ce manuscrit est identique à celui qui est toujours conservé à Saint-Omer [53], ceci n'exclue pas encore la possibilité que Fillastre ait pu utiliser aussi une traduction française de ce texte pour sa propre compilation.

Comme nous l'avons vu, les *Livres de la Toison d'or* constituaient un œuvre des dernières années de la vie de Fillastre. Dans cette grande somme de réflexions sur les vertus, l'auteur développait une sorte de 'miroir de la noblesse', visant explicitement un public laïc de nobles et non pas de savants. Il le dit d'ailleurs lui-même quand il défend l'utilisation de la langue vernaculaire qu'il qualifie comme étant plus apte à transmettre son message à un public de nobles : *Et combien, mon tres redoubté seigneur, que la langue latine vous soit familiere comme la franchoise, je useray touteffois de langue franchoise sans riens inserer de latin, pour ce principalement que j'ay a parler a chevaliers et nobles hommes qui ont communement agreable leur langaige vulg<aire> que le latin, et aussy pour cause de briedté. Car se je inseroye de mot a mot les auctorités qui seront a alleguer, puis après les declarer en franchois, ce seroit longue escripture et annoieuse.* [54]

Il est intéressant de voir que Fillastre ne défend pas seulement l'utilisation de la langue française avec l'argument qu'elle assure une meilleure réception de l'ouvrage, mais qu'il réfléchit également sur d'autres aspects de la présentation d'un texte qui regroupe un grand nombre de citations dont l'original est en langue latine. [55] S'il s'éloigne de la structure bien établie des traductions d'œuvres classiques qui prennent la forme d'un commentaire explicatif de l'original, dans une succession de parties originales et traduites, il ressent toujours la nécessité de justifier sa propre démarche. [56] Le succès évident de son œuvre lui donne par ailleurs raison : 14 manuscrits du premier livre sont encore conservés aujourd'hui (dont cinq non-complets ou en état fragmentaire) qui datent des XVe et XVIe siècles, auxquels se rajoutent un ou deux exemplaires mentionnés dans des inventaires. [57] Du second livre subsistent encore 13 manuscrits (dont trois non-complets) de la même époque. [58] Se rajoutent à ce nombre impressionnant de copies encore quatre manuscrits qui ne donnent que le texte d'une partie du second livre, aujourd'hui connue sous le titre de *Traité de Conseil*. [59]

La popularité de l'ouvrage, qui circulait avant tout dans la noblesse (bourguignonne) [60], s'exprime également à travers le fait que les deux livres complets furent imprimés plusieurs fois dans la première moitié du XVIe siècle : en 1517, François Regnault a produit deux éditions successives à Paris, en 1530 suivit une troisième édition à Troyes, dans l'officine de Nicolas le Rouge. [61] Après ce temps, l'œuvre semble être tombée en désuétude, probablement à cause de son style et du contenu peu attirant pour les lecteurs de l'époque moderne. Les réflexions sur l'amitié que nous éditons par la suite montrent bien ce caractère peu novateur qui ne pouvait guère intéresser un public aux goûts désormais humanistes. En somme, Fillastre ne

[page 8]

fit ni l'effort de découvrir et de transmettre des textes originaux, peut-être même inconnus jusqu'alors, ni de développer des réflexions innovantes.

L'intérêt de son œuvre pour l'historien moderne repose d'ailleurs bien là, au moins en partie. [62] Si les réflexions de Fillastre n'ont pratiquement rien d'extraordinaire (mettons de côté sa maîtrise

impressionnante d'un corpus énorme de textes), ce trait caractéristique constitue également leur mérite : nous pouvons les aborder ainsi comme l'expression des idées répandues et bien reçues dans le milieu de la noblesse bourguignonne à l'époque de l'auteur, ce qui fait de Fillastre un témoin représentatif de la pensée de son temps. On sera donc d'autant plus surpris de découvrir que sa présentation contient certaines idées qui pourraient paraître impensables avant le temps de Michel de Montaigne (cf. l'édition ci-dessous, § 179).

Les parties de son œuvre dont nous présentons l'édition ici sont consacrées à la question de l'amitié, qui constitue une catégorie centrale pour la perception contemporaine de la vie sociale et politique. [63] Fillastre a choisi de traiter cette question sous la catégorie de la justice, donc dans le *Second livre de la Toison d'or* en suivant la systématique aristotélicienne. La discussion sur l'amitié ne forme pas un seul chapitre, mais elle est répartie en onze chapitres selon l'énumération que donnent plusieurs des manuscrits :

- <C>y parle d'amitié IX
- <A> qui on doit avoir amitié X
- <Q>ui sont les amys vrais ou fainctz XI
- <C>omment on congnoistra qui est vray amy ou fainct amy XII
- <C>omment on acquiert amitié XIII
- <C>omment se peult garder et entretenir amitié XIII
- <C>omment on se doit en son amy fier chappitre XV
- <D>e la constance qui doit estre en amy chappitre XVI
- <C>omment on se doit maintenir absent son amy XVII
- <C>omment amitié ne se pert par la mort XVIII
- <D>e l'amour de la femme au mari et du mari a la femme XIX [64]

L'organisation des chapitres nous donne d'importantes indices en ce qui concerne les questions de détail qui étaient particulièrement importantes aux yeux de l'auteur. S'il commence par une brève présentation de différentes définitions de l'amitié – il cite Aristote, Cicéron et saint Augustin, dont il se propose d'harmoniser les définitions (§§ 3-18) – ce qui l'intéresse avant tout, ce sont les aspects pratiques de cette forme de sociabilité. Se trouvent donc au cœur de ses réflexions les questions du choix de l'ami, l'acquisition de l'ami, enfin le comportement qu'exige cette relation personnelle.

Si on pouvait d'abord être tenté de qualifier cette discussion comme étant purement théorique et moralisante, plusieurs facteurs nous obligent à corriger cette impression : tout d'abord, comme on l'a vu plus haut, Guillaume Fillastre n'écrit nullement en tant que théoricien. Son but n'est ni de pousser plus loin la réflexion philosophique ou théologique sur l'amitié, ni d'écrire un ouvrage édifiant qui s'adresserait à un public qui cherche la contemplation. Sa carrière au service des cours d'Anjou et de Bourgogne tout comme les offices de prélat qu'il occupa pendant sa vie montrent l'orientation et le caractère profondément

[page 9]

pratique de Fillastre. Cette orientation se poursuit dans son *opus maius* que sont les *Livres de la Toison d'or* qu'il considérait comme une collection de conseils avec une visée tout à fait pratique. À côté des renvois à l'utilisation pratique que contient la dédicace citée ci-dessus, l'auteur le dit encore une fois dans ses réflexions sur l'amitié : *Mais j'ay bien voulu ycy lesdis exemples inserer, pour ce que nobles hommes se delittent a les lire, affin que en les lisant ilz les entendent sainement en laissant la paille et prenant le grain* (§ 293). Il souligne donc son intention pédagogique et l'utilité pragmatique de son œuvre ; Fillastre souhaite inciter les nobles à lire et à apprendre.

Dans le contexte de cette orientation pédagogique, la question de l'amitié occupe une place importante. Même si Fillastre ne développe pas ses idées selon les règles d'une pensée philosophique stricte, comme le révèlent certains imprécisions et glissements entre différents concepts (cf. § 15 : *amour – charité*) [65], les chapitres sur l'amitié montrent sa volonté d'harmoniser les positions tirées d'un grand choix d'autorités. Ainsi l'auteur juxtapose les écrits d'Augustin et d'Aristote (cf. §§ 18-19) ou du Stagirite et d'autres philosophes (§§ 157-159, pour ne nommer que deux exemples, sans pour autant établir une hiérarchie des autorités qui préférerait par exemple les auteurs chrétiens ou les écrits bibliques. Il semble, au contraire, que Fillastre ait tendance à accorder une valeur identique à toutes sortes de sagesse sans distinction catégoriale entre des textes religieux, historiques ou philosophiques. En même temps il

exprime une sensibilité pour la nécessité d'interpréter des idéaux moraux dans leur contexte historique : si les Romains valorisaient le suicide dans certaines situations, la religion chrétienne ne permet plus de suivre leur exemple (§ 292).

Dans l'ensemble, la présentation reste donc très traditionnelle : elle suit une grille fournie par la pensée aristotélicienne et cicéronienne, tous les deux biens établis à l'époque, que l'auteur enrichit d'un nombre d'exemples qu'il tire de Valère Maxime, du livre de l'Écclésiastique et des florilèges philosophiques. Mais dans cet ensemble qui pourrait paraître banal au premier abord se cachent parfois des prises de position qui ne peuvent qu'étonner le lecteur. Ne citons que les exemples les plus frappants :

La question de savoir lequel des deux liens principaux qui unissent les membres de la société humaine, c'est-à-dire l'amitié ou la parenté, était plus fort, apparaît régulièrement dans les écrits sur l'amitié.

Question épineuse, mais Fillastre prend clairement position en déclarant la supériorité de l'amitié (§§ 58 et 178-182). Si la décision est influencée par Valère Maxime, que Fillastre cite dans les passages en question, il est cependant vrai qu'elle n'est pas unique à l'époque. En fait, l'idée figure déjà dans un traité connu sous le titre *Li ars d'amour, de vertu et de boneurté*, écrit au milieu du XIV^e siècle. [66] En outre, elle harmonise bien avec le concept de l'amitié que l'on peut cerner dans l'historiographie nobiliaire contemporaine à l'ouvrage de notre auteur. [67]

Deuxième exemple : la genèse et la nature du lien amical. Là aussi, Fillastre suit la tradition établie seulement en partie, qui insistait régulièrement sur le caractère vertueux de l'amitié. [68] En tant que vertu ou habitus vertueux, l'amitié représentait le résultat d'un processus caractérisé par l'influence de la raison. Or, notre auteur rompt avec cette idée en déclarant qu'il ne peut aucunement identifier une raison qui expliquerait la préférence pour un individu plutôt que pour un autre (§ 179). Certes, il s'applique aussitôt à nuancer son constat et souligne le rôle de la raison et de la volonté dans les passages qui suivent (§ 180), mais l'idée est bien là et ceci presque un siècle avant Montaigne et son célèbre éloge pour son amitié avec Étienne de la Boétie. [69]

[page 10]

Par conséquent on ne saurait qualifier de 'banales' les réflexions de Fillastre. Sous l'apparence d'une écriture purement compilatrice se cachent en réalité des pensées novatrices sur l'amitié, dont l'importance pour la recherche moderne résulte entre autre de l'orientation de l'œuvre vers un public élargi au-delà du groupe des clercs, c'est-à-dire vers le milieu de la noblesse bourguignonne.

IV. Un nouveau manuscrit [70]

Plusieurs études récentes sur le phénomène de l'amitié ont montré que celui-ci fut au centre des réflexions politiques du bas Moyen Âge [71] malgré les tendances rationalistes qui accompagnaient ce qu'on appelle la « genèse de l'État moderne ». Un manuscrit récemment retrouvé de notre texte confirme en fait l'impression que ce sujet était d'un intérêt particulier pour le public visé par Fillastre. Il s'agit d'un manuscrit de parchemin, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote ms. fr. 19 128, qui est jusqu'ici resté inaperçu de la recherche. [72] Ce petit cahier de 35 folios (trois quaternions et deux ternions ; la dernière feuille est collée sur le dos de la reliure) du format de 300 mm de haut sur 205 mm de large, dans une simple reliure en parchemin sur un corps de bois (sans doute d'une époque plus tardive que celle de l'écriture) contient le texte des chapitres IX à XIX du *Second livre de la Toison d'or*, donc toutes les parties qui abordent la question de l'amitié. Le texte occupe les fol. 2r-33v, la mise en page est d'une seule colonne de 33 lignes sur une réglure de 135 sur 205 mm. Les contours de la colonne et des lignes ont été tracés en encre brunâtre et ils sont bien visibles sur tous les folios, incluant ceux non-utilisés à la fin du manuscrit et folio 1. L'écriture est d'une seule main qui écrit une minuscule gothique bien soignée avec certaines influences onciales. A plusieurs endroits se trouvent des espaces libres qui étaient prévus pour des initiales décoratives qui ne furent pas exécutées. [73] À l'exception d'une enluminure qui occupe la pleine page du fol. 1v (ill. 1, ci-dessous, p. 24), d'autres décorations n'étaient pas prévues, ce qui fait que les seuls éléments décoratifs à l'intérieur du texte consistent aujourd'hui en des petits dessins de plume dans les marges exécutés par le scribe lui-même. [74] Les traits paléographiques et codicologiques permettent de dater le manuscrit de façon provisoire à la deuxième moitié du X^e siècle. Il fut donc exécuté dans les années qui suivirent la rédaction du texte. Malgré la simple reliure, le manuscrit a été soigneusement exécuté ; ainsi un trou dans le parchemin (fol. 33) a été comblé, bien qu'il n'interfère pas avec la mise en page.

La datation est par ailleurs corroborée des traits de l'enluminure déjà évoquée. Elle montre des armoiries

sur la pleine page du fol. 1v : sur fond bleu, semé de « XX » d'or et d'argent en alternance (peut être à interpréter comme double croix de saint André), l'écu est au centre de la page. Les armes sont de gueules à trois tours crénelées d'argent, 2 et 1. Surmontant l'écu on voit un heaume en forme d'armet d'argent et des lambrequins de gueules et d'argent. Le cimier montre une tête de lion d'or regardant vers la droite. Sur le bord inférieur de cette page se trouve la représentation stylisée d'une motte de terre. Entre celle-ci et l'écu se situe une banderole d'or avec un dos de gueules sur laquelle on peut lire la devise *NAN DOUTES (N'en doutés)*.

V. Propriétaire et histoire du manuscrit

Les armoiries décrites ci-dessus permettent de présenter une hypothèse quant à la personne du propriétaire du manuscrit. À l'époque en question, plusieurs familles françaises et flamandes portaient des armes identiques à celles de notre manuscrit. [75] Si l'on tient compte de la datation [76], tout porte cependant à croire qu'il s'agit ici des armes d'un membre de la famille des seigneurs de Saligny. Cette famille originaire

[page 11]

de la région de Saint-Haon (départ. Allier) apparaît dès le XIII^e siècle. [77] D'origine bourgeoise, elle a été anoblie vers le milieu du XIII^e siècle [78] et a ensuite porté les armes décrites. [79]

A partir du XIV^e siècle, les alliances matrimoniales des Saligny font preuve d'étroites relations avec la noblesse auvergnate ; ainsi on trouve un mariage avec la famille de Montaigut à laquelle appartenait vers la fin du XIV^e siècle le fondateur de l'ordre chevaleresque de la *Pomme d'Or* [80] parmi d'autres alliances importantes. [81] Au cours du XV^e siècle, cette image d'une ascension sociale est confirmée par la carrière extraordinaire de Lourdin II de Saligny, qui ne réussit pas seulement à agrandir ses possessions et à s'établir à la cour bourguignonne, mais qui s'engageait aussi sur le plan culturel et littéraire comme le montre sa présence à la *Cour amoureuse* de Charles VI. [82]

En 1441, Lourdin II, dont le seul fils naturel venait de mourir le 11 juin 1441, a dressé son testament, léguant toutes ses propriétés à son petit-fils Lourdin, le troisième fils issu du mariage de Catherine, dame de Saligny et fille de Lourdin II, avec Guillaume de Coligny, le seigneur d'Andelot. Dans ce testament, Lourdin II prévoyait la succession du frère cadet de son petit-fils dans le cas de la mort de celui-ci. Quand Lourdin II décéda en 1446, il fut donc suivi dans ses possessions par Jacques, le jeune frère de Lourdin, qui accepta de son côté le nom et les armes de Saligny. [83]

En tant que partisan de la maison de Bourgogne, Jacques « Lourdin » a continué la tradition familiale : en 1465, il se trouva à Montlhéry où il se battait aux côtés de Charles, comte de Charolais, dans la *Guerre du Bien Public*. Au cours de cette bataille, dans laquelle Jean, son frère aîné qui succéda dans l'héritage de la maison de Coligny, se trouvait dans le camp adverse, Jacques tomba dans les mains des adversaires et fut emprisonné. [84] Un acte notarial de 1466 confirme l'héritage de Saligny [85] et plusieurs documents des années suivantes montrent que Jacques « Lourdin » resta dans le service bourguignon. [86] En 1475, il épousa Isabeau de Ternant [87] avec laquelle il eut huit enfants, dont les deux premiers, Renaud « Lourdin » et Claude sont mentionnés comme étant *au service du Roy* en 1508. [88] Jacques Lourdin décéda avant le 15 décembre 1511. [89]

Revenons à l'identification du propriétaire de notre manuscrit, qui ne peut être que ce Jacques « Lourdin » de Saligny qui a hérité des propriétés de son grand-père Lourdin II : si l'enluminure sur le fol. 1v de notre manuscrit montre bien les armoiries de la famille, nous devons cependant constater certaines variantes. En ce qui concerne le cimier, le lion apparaît déjà au XIV^e siècle sur le sceau qu'utilise la famille. [90] Dans la suite, Lourdin II avait pourtant rompu avec cette pratique et accepté d'abord deux chevaux comme supports et un cimier formé d'une couronne et d'un plumas de plumes de paon. [91] Après 1409 il a encore changé de motif, car au plus tard à partir de 1419 il a remplacé les supports par deux singes assis sur un tabouret. [92] Or, la pratique héraldique étant encore flexible en ce qui concerne l'usage des cimiers au XV^e siècle [93], il ne serait pas étonnant que son successeur Jacques « Lourdin » ait exprimé son appartenance à la famille dont il était l'héritier à partir de 1446 en reprenant des éléments héraldiques traditionnels.

Malheureusement, la devise ne nous permet pas d'apporter plus de précision à cette hypothèse. [94] Au moins la motte de terre représentée au bas de l'enluminure avec les armes nous permet d'y voir un renvoi à la seigneurie de La Motte Saint-Jean dont Lourdin II était le propriétaire. Ce fut en son honneur que Philippe le Bon érigea cette seigneurie en baronnie. [95]

Si Lourdin II a fondé une tradition littéraire, son successeur garda cette inclinaison culturelle sans que l'on puisse parler d'un vrai penchant bibliophile : une histoire moderne et détaillée de la famille de Saligny à cette époque faisant défaut, nos informations sur la vie de Jacques « Lourdin » restent malheureusement

[page 12]

lacunaires. En ce qui concerne notre manuscrit, que nous lui attribuons, les détails sur son histoire sont également peu nombreux. Une brève notice qui se trouve collée sur le fol. 2r [96] permet de l'intégrer à une collection dont l'histoire est bien connue à partir du milieu du XVIIe siècle. Comme le ms. lat. 11 855 de la BnF à Paris [97], pour ne citer qu'un seul exemple, notre manuscrit est entré avec d'autres livres de la bibliothèque du chancelier P. Séguier († 1672) dans le patrimoine du duc de Coislin († 1732), un petit-fils de Séguier. [98] En 1732, le duc de Coislin, de son côté, a légué ses collections à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elles furent finalement acquises par la Bibliothèque nationale avec l'ensemble de la bibliothèque de cette abbaye. [99]

VI. Texte et principes d'édition

Le manuscrit que je viens de présenter n'est pas un témoin privilégié pour le texte qu'il contient mais démontre l'intérêt considérable que les chapitres sur l'amitié avaient alors pour la noblesse bourguignonne. Il est possible qu'il s'agit d'une partie d'une copie du *Second livre de la Toison d'or* qui ne fut pas terminée et qui resta donc dans un état provisoire. Ainsi on constate que l'introduction n'a pas été modifiée en vue d'une présentation indépendante des chapitres sur l'amitié : le scribe a simplement omis le titre du premier chapitre, sans pour autant établir une introduction (§ 1-2). Dans la suite du texte, certains renvois aux autres parties de l'œuvre n'ont pas été éliminés : ainsi la mention du chapitre sur la *magnanimité* (§ 41). Le seul indice d'un remaniement est la minime modification de la dernière phrase de notre manuscrit : tandis que le texte du *Second livre de la Toison d'or* prépare la transition au prochain chapitre sur la pitié, notre manuscrit conclut sèchement : *Et pour ce icy foys fin d'en parler, car la longue matiere ennuye les hommes* (§ 305, var.).

Malgré le caractère accessoire, ces modifications nous permettent de conclure que les parties sur l'amitié furent copiées indépendamment du reste du livre. Cette conclusion est d'ailleurs corroborée par l'aspect physique du manuscrit. Ainsi le premier folio a été laissé vierge pour le dessin des armoiries en pleine page et il n'y a aucune trace qu'il était prévu de continuer la copie sur les folios 34 à 36. Le texte s'arrête donc avec la fin remaniée au milieu du dernier ternion et il ne s'agit pas d'une collection de plusieurs cahiers d'un ouvrage non terminé. Tout comme le *Traité de Conseil*, les chapitres sur l'amitié forment donc ici un traité autonome. À la différence du *Traité du Conseil*, le copiste de notre manuscrit ne s'est pas donné la peine d'insérer un titre ou une rubrique qui complètent l'ensemble. [100]

En ce qui concerne le texte en tant que tel, la version ici présente souffre d'un grand nombre de lectures erronées et d'erreurs de copie. [101] À la place de ce manuscrit, j'ai donc préféré de me servir pour l'édition du texte du manuscrit du *Second livre de la Toison d'or* conservé aujourd'hui aux archives de l'ordre à Vienne. [102] Que cet exemplaire fait autorité ne tient pas seulement au fait qu'il fut destiné au duc Charles le Téméraire en personne et qu'il fut donc très soigneusement exécuté sur le plan matériel. Comme le montrent les variantes données à la suite de mon édition, le texte est aussi beaucoup plus compréhensible que celui de la version dans le manuscrit de Jacques « Lourdin » de Saligny, conservée à Paris.

En établissant le texte de la présente édition, j'ai choisi de ne pas inclure les autres quatorze manuscrits connus [103] afin de rendre l'appareil des variantes plus simple et pertinent. Ce procédé permettra au lecteur de comparer les deux versions du texte avec plus de facilité. En ce qui concerne la filiation et les relations entre les différents manuscrits, l'état de la recherche ne permet pas encore de dresser un *stemma codicum* définitif. Malgré la proximité chronologique de la plupart des manuscrits au moment de la rédaction du texte, aucun des témoins ne peut être considéré comme étant 'l'original' du texte. [104] En suivant

[page 13]

les considérations de Häyrynen, on peut classer les manuscrits dans les groupes suivants : *P1* et *K - M*, *P2* et *P - F*, *G* et *Th - V*. [105] Dans son édition partielle, Prietzel exclut tous les manuscrits dans lesquels l'index compte les chapitres et non pas les folios, étant donné qu'ils représentent une version tardive et remaniée du texte. [106] Un grand nombre de variantes ainsi que les préférences de graphie montrent

que notre manuscrit L peut également être rapproché de cette filiation.

J'ai fondé mon édition sur les trois témoins V (ms. de base), L et P pour les raisons suivantes : tout d'abord, je souhaitais me servir du manuscrit qui donne le meilleur texte du *Second livre de la Toison d'or*, ce qui est le cas pour V, comme le souligne la recherche à l'unanimité. Ensuite, je souhaitais permettre au lecteur la comparaison de ce texte avec la version autonome du traité figurant dans L. Afin de démontrer l'appartenance de cette version à la tradition tardive, il a été utile d'inclure dans l'édition un représentant de celle-ci. P est en fait le seul exemplaire de cette tradition tardive qui est à la fois complet et qui date encore du XVe siècle. [107] Plus que les autres manuscrits conservés, il est un des plus anciens représentants de cette tradition.

Il semble peu utile de donner une description précise des sources utilisées par l'auteur du traité. Dans l'édition, les citations ont été relevées, mais je n'ai pas pour autant essayé d'identifier leur origine dans le détail : dans le cas des *loci classici* bibliques, patristiques et des philosophes antiques, il est souvent impossible de dire si Fillastre a utilisé le texte original, une traduction ou bien un florilège. Font exception certains renvois à l'œuvre de Valère Maxime dont Fillastre cite des détails qui ne figurent que dans la traduction française de Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse. [108]

Pour la présentation, le texte du manuscrit a été légèrement retravaillé en appliquant les *Conseils pour l'édition des textes médiévaux* proposés par l'École nationale des chartes. [109] Les modifications visent à faciliter la compréhension du texte et concernent avant tout la ponctuation et l'accentuation. Afin de rendre la lecture plus agréable, les noms propres commencent par une majuscule et certains mots composés ont été séparés selon les usages du français moderne. [110] Aucune tentative n'a été faite pour régulariser les variantes des mots ni pour moderniser leur graphie. Les abréviations ont été résolues silencieusement à l'exemple de la graphie des mots écrits en toutes lettres, par ex. *nre* en *noustre* (§ 124, var. a). Les corrections, d'un nombre restreint, sont signalées par des crochets simples (< >).

Abréviations

CCSL : Corpus Christianorum, Series Latina

CCCM : Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis

CSEL : Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum

DLF : *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, dir. Geneviève Hasenohr/Michel Zink, Paris 1992.

DNP : *Der Neue Pauly. 16 vols.*, dir. Hubert Cancik, Stuttgart/Weimar, 1996-2003.

FMSt : Frühmittelalterliche Studien

LexMA : *Lexikon des Mittelalters. 10 vols.*, Munich/Zurich 1978-99.

Migne PL : *Patrologiae cursus completus [...] Series Latina. 221 vols.*, éd. Jacques Paul Migne, Paris 1844-64.

Migne PG : *Patrologiae cursus completus [...] Series Graeca. 167 vols.*, éd. Jacques Paul Migne, Paris 1857-1876.

[page 14]

RGA : *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde. 37 vols.*, dir. Heinrich Beck et al., Berlin 21973-2008.

TRE : *Theologische Realenzyklopädie. 36 vols.*, dir. Gerhard Krause/Gerhard Müller, Berlin/New York 1977-2004.

Éditions de textes classiques

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, trad. Jules Tricot, Paris 1994.

—, *Politique. 5 vols.*, éd. et trad. Jean Aubonnet, Paris 1960-89.

—, *Rhétorique*, éd. et trad. Médéric Dufour/André Wartelle, Paris 1932.

Boèce, *Philosophiae consolatio* (CCSL 94,1), éd. Ludwig Bieler, Turnhout 1957.

César [C. Iulius Caesar], *Guerre des Gaules [De bello gallico]. Vol. 1*, éd. et trad. Léopold-Albert Constans, Paris, 13e tir., 1990.

Cicéron [M. Tullius Cicero], *De finibus bonorum et malorum*, éd. Claudio Moreschini, Munich 2005.

—, *De l'invention [De inventione]*, éd. et trad. Guy Achard, Paris 1994.

- , *Laelius de amicitia*, éd. et trad. Robert Combès, Paris, 3e tir., 1983.
- , *De natura deorum*, éd. Wilhelm Ax, Stuttgart 1933 (réimp. 1980).
- , *Les devoirs [De officiis]*. 2 vols., éd. et trad. Maurice Testard, Paris 1965-70.
- Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres [Vitae philosophorum]*, éd. Marie-Odile Goulet-Cazé, Paris 1999.
- Horace [Q. Horatius Flaccus], *Opera*, éd. D. R. Shackleton Bailey, Stuttgart 1985.
- Isocrate, « Discours à Démonicos », dans : id., *Discours. Vol. 1*, éd. Georges Mathieu/Émile Brémond, Paris, 3e tir., 1963, p. 108-135.
- Jamblique, *Vie de Pythagore*, éd. et trad. Luc Brisson/A. Ph. Segonds, Paris 1996.
- Justin, *Epitoma Historiarum Philippicarum Pompei Trogi*, éd. Franz Rühl/Otto Seel, Stuttgart 1985 (réimp.).
- Juvénal [Decimus Iunius Iuvenalis], *Satires [Saturnae]*, éd. Pierre de Labriolle/François Villeneuve, Paris, 7e tir., 1962.
- Lucain [M. Annæus Lucanus], *Pharsalia*, éd. D. R. Shackleton Bailey, Stuttgart 1997.
- Macrobe [Ambrosius Theodosius Macrobius], *Commentarii in Somnium Scipionis*, éd. Jacob Willis, Stuttgart/Leipzig, 2e éd., 1970.
- Ovide [Publius Ovidius Naso], *Epistulae ex Ponto*, éd. John A. Richmond, Leipzig 1990.
- , *Tristia*, éd. John Barrie Hall, Stuttgart 1995.
- Ps.-Quintilien, *Declamationes XIX maiores*, éd. Lennart Håkanson, Stuttgart 1982.
- Salluste [C. Sallustius Crispus], « De bello Iugurthino », dans : id., *Catilina, Iugurtha, Historiarum fragmenta selecta, Appendix Sallustiana*, éd. Leighton D. Reynolds, Oxford 1991, p. 54-149.
- , « De coniuratione Catilinae », dans : *ibid.*, p. 1-53.
- Sénèque [L. Annaeus Seneca], *Des bienfaits [De beneficiis]*. 2 vols., éd. François Préchac, Paris 1972.
- , *De la clémence [De clementia]*, éd. François Préchac, Paris, 5e tir., 1999.
- , *Lettres à Lucilius [Epistolae ad Lucilium]*. 5 vols., éd. François Préchac, trad. Henri Noblot, Paris, 2e tir., 1971.

[page 15]

- , « De providentia », dans : id., *Dialogues. Vol. 4*, éd. René Waltz, Paris, 5e tir., 1965, p. 10-29.
- Valère Maxime [Valerius Maximus], *Memorable Doings and Sayings [Facta et dicta memorabilia]*. 2 vols., éd. et trad. D.R. Shackleton Bailey, Cambridge (Mass.)/Londres 2000.

[page 16]



Ill. 1 : Paris, BnF, ms. fr. 19 128, fol. 1r.

L'enluminure en pleine page montre les armoiries de Jacques « Lourdin » de Saligny, propriétaire du manuscrit.

Document : Le « Traité de l'amitié », second livre de la Toison d'Or





Notes

[1] Julian Haseldine, « Introduction », dans *Friendship in Medieval Europe*, dir. id., Stroud 1999, p. xvii-xxiii, ici xvii.

[2] Cf. le bref commentaire du même Julian Haseldine, « Medieval Friendship and Friendship Networks. A British Academy-sponsored International Collaborative Activities project », dans *Geschenke erhalten die Freundschaft. Gabentausch und Netzwerkpflege im europäischen Mittelalter* (Byzantinistische Studien und Texte 1), dir. Michael Grünbart, Berlin 2011, p. ix-xi, ici x : « The study of friendship as an important social and political relationship in the pre-modern world [...] has developed greatly over the last three decades, [...] ». Outre les contributions à l'ouvrage cité cf. aussi *Verwandtschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, dir. Gerhard Krieger, Berlin 2009 ; *Amicitia : Friendship in Medieval Culture = Oxford German Studies 32/2* (2007), et *Freundschaft. Motive und Bedeutungen* (Veröffentlichungen des Zentralinstituts für Kunstgeschichte in München 19), dir. Sibylle Appuhn-Radtke/Esther P. Wipfler, Munich 2006.

[3] Gerd Althoff, *Verwandte, Freunde und Getreue. Zum politischen Stellenwert der Gruppenbindungen im frühen Mittelalter*, Darmstadt 1990 (trad. anglaise : *Family, friends and followers. Political and social bonds in early medieval Europe*, trad. Christopher Carroll, Cambridge 2004). Pour des renvois bibliographiques plus complets cf. Klaus Oschema, *Freundschaft und Nähe im spätmittelalterlichen Burgund. Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution* (Norm und Struktur 26), Cologne/Vienne/Weimar 2006 ; *Freundschaft. Motive und Bedeutungen* (n. 2) ; Kerstin Seidel, *Freunde und Verwandte : soziale Beziehungen in einer spätmittelalterlichen Stadt* (Campus Historische Studien 49), Francfort s.l. Main 2009 ; Huguette Legros, *L'amitié dans les chansons de geste à l'époque romane*, Aix-en-Provence 2001, et Bénédicte Sère, *Penser l'amitié au Moyen Âge. Etude historique des livres VIII et IX de l'Éthique à Nicomaque (XIIIe-XVe siècle)* (Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge 4), Turnhout 2007. Voir aussi la bibliographie accessible sur le site « Amicitia » du réseau « Medieval Friendship Networks » : <http://www.univie.ac.at/amicitia/Introduction.htm> (07 mai 2010).

[4] Marc Bloch, *La Société féodale*, Paris 1994 [orig. 1939-40], par ex. p. 184 ; Otto Brunner, *Land und Herrschaft. Grundfragen der territorialen Verfassungsgeschichte Österreichs im Mittelalter*, Vienne 51965 [orig. 1939], p. 20s.

[5] Eckhard Meineke, « Freund und Freundschaft. §1 : Sprachliches », RGA 9, p. 575-577 ; Theodor Nolte, « Der Begriff und das Motiv des Freundes in der Geschichte der deutschen Sprache und älteren Literatur », FMSt 24 (1990), p. 126-144. Selon Johannes Erben, « Freundschaft - Bekanntschaft - Verwandtschaft. Zur Bezeichnungsgeschichte der Ausdrucksformen menschlicher Verbundenheit im frühen Neuhochdeutschen », dans *Vielfalt des Deutschen. Festschrift für Werner Besch*, dir. Klaus J. Mattheier et al., Francfort s.l. Main 1993, p. 111-121, les deux conceptions se seraient diversifiées vers la fin du XVe siècle. Simon Teuscher, *Bekannte - Klienten - Verwandte. Soziabilität und Politik in der Stadt Bern um 1500* (Norm und Struktur 9), Cologne/Vienne/Weimar 1998, p. 75-79, souligne la convergence des notions de l'amitié et de la parenté vers 1500 ; cf. aussi Martin Przybilski, *sippe und geslehte. Verwandtschaft als Deutungsmuster im 'Willehalm' Wolframs von Eschenbach* (Imagines Medii Aevi 4), Wiesbaden 2000, p. 46-85, qui renvoie au nombre réduit de textes qui permettent une distinction précise.

[6] Cf. Juliette M. Turlan, « Amis et amis charnels d'après les actes du Parlement au XIVe siècle », *Revue historique de droit français et étranger* 47 (1969), p. 645-698 ; Nathalie Nabert, *Les réseaux d'alliance en diplomatie aux XIVe et XVe siècles*, Paris 1999, ici p. 263-292 ; Legros, *L'amitié* (n. 3) ; Claude Gauvard, « De grace especial ». *Crimes, état et société en France à la fin du Moyen Age*. 2 vols., Paris 1991, surtout c. 14 et 15.

[7] Cf. Oschema, *Freundschaft und Nähe* (n. 3), p. 73-82.

[8] Gerd Althoff, « Freund und Freundschaft. § 2 : Historisches », dans *RGA* 9, p. 577-582.

[9] Cf. l'étude de David Konstan, *Friendship in the Classical World*, Cambridge 1997, qui a été sévèrement critiqué, entre autres par Michael Peachin, « Friendship and abuse at the dinner table », dans *Aspects of Friendship in the Graeco-Roman World*, dir. id., Portsmouth 2001, p. 135-144, ici p. 135, n. 2, et p. 136, n. 11.

[10] Cf. par ex. Reginald Hyatte, *The Arts of Friendship. The Idealization of Friendship Medieval and Early Renaissance Literature*, Leyde/New York/Cologne 1994, p. 164 ; Ullrich Langer, *Perfect Friendship. Studies in Literature and Moral Philosophy from Boccaccio to Corneille*, Genève 1994. Pour des travaux plus « contextualisants » voir l'étude posthume (et fragmentaire) de Michel Rey, *L'amitié à la Renaissance : Italie, France, Angleterre 1450-1650*, San Domenico/Florence 1999, et Jean-François Chappuit, *Cruauté et amitié d'après Montaigne et Shakespeare. Renaissance d'une théologie laïque*, Villeneuve d'Asq 1999, qui souligne le caractère normatif de l'amitié (p. 74) tout en lisant les *Essais* de Montaigne comme diagnose du temps de l'auteur (p. 310s.). Cf. aussi Claude Lafleur, *Pétrarque et l'amitié. Doctrine et pratique de l'amitié chez Pétrarque à partir de ses textes latins* (Collection *Zêtêsis*. Série « Textes et essais » 4), Paris/Saint-Nicolas (Québec) 2001. Je remercie Bénédicte Sère (Paris) d'avoir attiré mon attention sur cette étude.

[11] Cf. Claudia Garnier, 'Amicus amicis - inimicus inimicis'. *Politische Freundschaft und fürstliche Netzwerke im 13. Jahrhundert* (Monographien zur Geschichte des Mittelalters 46), Stuttgart 2000 ; Olivier Christin, « Pactes d'amitié et républicanisme urbain : quelques villes françaises devant la biconfessionnalité », dans *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Theorie - Praxis - Bilder / Guerre et paix du Moyen Âge aux temps modernes. Théories - Pratiques - Représentations* (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, Abteilung für Universalgeschichte. Beiheft 52), dir. Heinz Duchhardt/Patrice Veit, Mayence 2000, p. 157-166 ; Jérémie Foa, « Gebrauchsformen der Freundschaft. Freundschaftsverträge und Gehorsamseide zu Beginn der Religionskriege », dans *Freundschaft oder « amitié » ? Ein politisch-soziales Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)* (ZHF Beiheft 40), dir. Klaus Oschema, Berlin 2007, p. 109-135. Pour une exception notable cf. l'essai de Alan Bray, *The Friend*, Chicago/Londres 2003.

[12] Voir les références dans Klaus Oschema, « Sacred or Profane ? Reflections on Love and Friendship in the Middle Ages », dans *Love, Friendship and Faith in Europe, 1300-1800*, dir. Laura Gowing/Michael Hunter/ Miri Rubin, Basingstoke 2006, p. 43-65, ici 46s et 59s.

[13] R. C. Famiglietti, « Laurent de Premierfait. The Career of a Humanist in Early Fifteenth-Century Paris », *Journal of Medieval History* 9 (1983), p. 32-37 ; Carla Bozzolo, « La lecture des classiques par un humaniste français : Laurent de Premierfait », dans *L'aube de la Renaissance*, dir. D. Cecchetti/L. Sozzi/L. Terreaux, Genève 1991, p. 67-81 ; *Un traducteur et un humaniste de l'époque de Charles VI : Laurent de Premierfait*, dir. Carla Bozzolo, Paris 2004.

[14] Hyatte, *Arts of Friendship* (n. 10), p. 164.

[15] Pour une présentation du prologue cf. *ibid.*, p. 166-171.

[16] Ibid., p. 209-226.

[17] Aelred de Rievaulx, « De spiritali amicitia », dans id., *Opera Omnia* (CCCM 1), éd. Anselm Hoste/C.H. Talbot, Turnhout 1971, p. 279-350 ; Pierre de Blois, *Un traité de l'amour du XIIe siècle* [De amicitia christiana], éd. Marie-Madeleine Davy, Paris 1932.

[18] Michel de Montaigne, « De l'amitié », dans id., *Essais* [orig. Bordeaux 1580], éd. André Tournon, Paris 1998, p. 310-328.

[19] Cf. l'ouvrage cité de Chappuit, *Cruauté et amitié* (n. 10), p. 245-311, et David E. Pozen, « Friendship without the Friend : The Many Meanings of La Boétie for Montaigne », *Comitatus* 34 (2003), p. 135-149.

[20] Montaigne, « De l'amitié » (n. 18), p. 318 ; cf. Langer, *Perfect Friendship* (n. 10), p. 164-176, et Michel Rey, « Communauté et individu : l'amitié comme lien social à la Renaissance », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 38 (1991), p. 617-625.

[21] Cf. ci-dessous, § 179.

[22] Sur ce dernier sujet cf. David Wrisley, « Translating Power and Knowledge at the Fifteenth-Century Court of Burgundy », *The Medieval Translator / Traduire au Moyen Âge* 10 (2007), p. 349-363.

[23] Voir surtout l'anthologie *Sagesses de l'amitié II. Anthologie de textes philosophiques patristiques, médiévaux et renaissants* (Vestigia 29), éd. Jacques Follon/James McEvoy, Fribourg/Paris 2003.

[24] Pour la biographie de Guillaume Fillastre le Jeune cf. en dernier lieu l'étude détaillée de Malte Prietzel, *Guillaume Fillastre der Jüngere (1400/07-1473). Kirchenfürst und herzoglich-burgundischer Rat* (Beihefte der Francia 51), Stuttgart 2001, qui remplace, entre autres, la brève esquisse d'Evencio Beltran, « Guillaume Fillastre (ca. 1400-1473), évêque de Verdun, de Toul et de Tournai », dans *Pratiques de la culture écrite en France au XVe siècle*, dir. Monique Ornato/Nicole Pons, Louvain-la-Neuve 1995, p. 31-54. Pour une brève présentation en langue française cf. aussi Gillette Tyl-Labory, « Guillaume Fillastre », *DLF*, p. 621-623, et Evencio Beltran/Malte Prietzel, « Le second chancelier de l'ordre : Guillaume Fillastre », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, dir. Pierre Cockshaw/Christiane van den Bergen-Pantens, Bruxelles 1996, p. 118-127.

[25] Il s'agit du cardinal Guillaume Fillastre, cf. les contributions dans *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre* (Terrarum orbis 3), dir. Didier Marcotte, Turnhout 2002, surtout Hélène Millet, « Guillaume Fillastre, Esquisse biographique », dans *ibid.*, p. 7-24.

[26] Pour les détails de sa biographie cf. Prietzel, *Guillaume Fillastre* (n. 24), *passim*.

[27] Sur la vie et l'influence de la duchesse cf. Monique Sommé, *Isabelle du Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XVe siècle*, Villeneuve d'Ascq 1998 ; cf. aussi l'édition de *La correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)* (Instrumenta 18), éd. Monique Sommé, Ostfildern 2009, qui reste cependant plutôt 'sèche' en ce qui concerne la vie personnelle de la duchesse.

[28] Prietzel, *Guillaume Fillastre* (n. 24), p. 151-196 ; sur les projets de croisade cf. Heribert Müller, *Kreuzzugspläne und Kreuzzugspolitik des Herzogs Philipp des Guten von Burgund* (Schriftenreihe der historischen Kommission bei der bayerischen Akademie der Wissenschaften 51), Göttingen 1993, et Jacques Paviot, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'orient (fin XIVe siècle - XVe siècle)*, Paris 2003.

[29] Cf. Jacques Paviot, « Du nouveau sur la création de l'Ordre de la Toison d'or », *Journal des Savants* (2002), p. 279-298, et *L'ordre de la Toison d'or* (n. 24).

[30] Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 249s ; cf. sur l'ordre *L'ordre de la Toison d'or* (n. 24), et l'édition des protocoles par Sonja Dünnebeil (éd.), *Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies*. 3 vols. (Instrumenta 9, 12 et 19), Stuttgart/Ostfildern 2002-2009.

[31] Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 298-300.

[32] Voir Henri Dubois, *Charles le Téméraire*, Paris 2004, p. 116-130 ; cf. aussi Richard Vaughan, *Philip the Good. The apogee of Burgundy*, Londres/New York 1970 (réimp. Woodbridge 2002), p. 379-391.

[33] Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 203 et 323. Une biographie critique actuelle de Rolin faisant défaut, on consultera Roman Berger, *Nicolas Rolin, Kanzler der Zeitenwende im burgundisch-französischen Konflikt 1422-1461*, Fribourg 1971, ici p. 206s. En accord avec beaucoup d'autres auteurs Berger situe le décès de Rolin en 1461 ; cf. la rectification dans Hermann Kamp, *Memoria und Selbstdarstellung. Die Stiftungen des burgundischen Kanzlers Rolin* (Beihefte der Francia 30), Sigmaringen 1993, p. 23.

[34] Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 325-365.

[35] *Ibid.*, p. 367-369. Le cœur fut ensuite enterré à Saint-Donat de Bruges. Sur la pratique des sépultures multiples cf. Alexandre Bande, *Le cœur du roi. Les Capétiens et les sépultures multiples XIIIe-XVe siècles*, Paris 2009, ici p. 170, et Danielle Westerhof, *Death and the Noble Body in Medieval England*, Woodbridge 2008, p. 75-95.

[36] Sur ces dernières années du prélat Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 369-375.

[37] *Ibid.*, p. 417 ; cf. Guillaume Fillastre d. J., *Ausgewählte Werke. Mit einer Edition der Kreuzzugsbulle Pius' II. « Ezechielis prophete »* (Instrumenta 11), éd. Malte Prietzel, Ostfildern 2003, p. 255 (prologue du Premier Livre de la Toison d'or, § 3).

[38] Pour les débats sur la signification de la toison cf. Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 417s ; cf. Claudine Lemaire, « '... L'ordre de plus grand pois et mistère' (Georges Chastellain). Histoire d'un mythe et de ses possibles interprétations. Un essai », dans *L'ordre de la Toison d'or* (n. 24), p. 84-90, ici 84 et 87. Pour l'utilisation de l'emblématique de l'ordre dans la représentation des ducs voir D'Arcy Jonathan Dacre Boulton, « The Order of the Golden Fleece and the Creation of Burgundian National Identity », dans *The Ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness 1364-1565*, dir. id./Jan R. Veenstra, Leyde 2006, p. 21-97.

[39] Cf. Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 418.

[40] *Ibid.*, p. 377.

[41] Il s'agit de l'exemplaire de dédicace, aujourd'hui conservé à Copenhague, De Kongelige Bibliotek, Fonds Thott, ms. 465 ; cf. sur ce manuscrit Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 37), p. 103s, no 47, et Dagmar Thoss, « Guillaume Fillastre, Histoire de la Toison d'or », dans *L'ordre de la Toison d'or* (n. 24), p. 133-136.

[42] Nous connaissons le texte de sept discours, édités dans Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 37). Au total, on peut reconstruire l'existence d'environ 40 discours ; il est probable que le nombre réel excède ce chiffre, cf. *ibid.*, p. 13. Sur l'œuvre d'orateur de Fillastre voir récemment Malte Prietzel, « Rhetoric, Politics and Propaganda : Guillaume Fillastre's Speeches », dans *The Ideology of Burgundy* (n. 38), p.

[43] Prietzel, Guillaume Fillastre (n. 24), p. 421, et Helena Häyrynen, « Le Traittié de Conseil », dans *L'ordre de la Toison d'or* (n. 24), p. 128-132, ici 128. Sur les miroirs des princes cf. l'étude classique de Wilhelm Berges, *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters* (MGH Schriften 2), Leipzig 1938. Voir aussi Bruno Singer, *Die Fürstenspiegel in Deutschland im Zeitalter des Humanismus und der Reformation, bibliographische Grundlagen und ausgewählte Interpretationen* : Jakob Wimpfeling, Wolfgang Seidel, Johann Sturm, Urban Rieger, Munich 1981 ; Barbara Maigler-Loeser, *Historie und Exemplum im Fürstenspiegel. Zur didaktischen Instrumentalisierung der Historie in ausgewählten deutschen Fürstenspiegeln der Frühmoderne*, Neuried 2004 ; Inmar Ahl, *Humanistische Politik zwischen Reformation und Gegenreformation. Der Fürstenspiegel des Jakob Omphalius*, Stuttgart 2004 ; Ulrike Graßnick, *Ratgeber des Königs. Fürstenspiegel und Herrscherideal im spätmittelalterlichen England*, Cologne/Weimar/Vienne 2004 ; Noëlle-Laetitia Perret, *Les traductions françaises du De regimine principum de Gilles de Rome. Parcours matériel, culturel et intellectuel d'un discours sur l'éducation*, Leyde/Boston 2011.

[44] Cf. Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 37), p. 10s, et ci-dessous, §§ 253-274. Prietzel renvoie également à la prédilection de Fillastre pour Boccace.

[45] Comme j'édite ici les passages qui se concentrent sur la question de l'amitié, il va de soi qu'ils contiennent de nombreux renvois aux textes fondateurs pour cette thématique (avant tout Aristote et Cicéron, mais aussi Pétrarque). Dans d'autres parties de l'œuvre, les auteurs cités incluent des classiques comme Cicéron, Sénèque, Végèce, mais aussi médiévales, comme Bernard de Clairvaux, Jean de Salisbury et Vincent de Beauvais, cf. Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 37), p. 10.

[46] Parmi ces auteurs on citera par exemple Nicolas de Cues ou Enea Silvio Piccolomini, le pape Pie II.

[47] Pour la culture politique à la cour de Bourgogne cf. Arjo Vanderjagt, 'Qui sa vertu anoblist.' The concepts of « noblesse » and « chose publique » in Burgundian Political Thought, Groningen 1981. Pour l'idéologie nobiliaire, qui se caractérise également par des traits conservateurs, cf. Bernhard Sterchi, *Über den Umgang mit Lob und Tadel. Normative Adelsliteratur und politische Kommunikation im burgundischen Hofadel, 1430-1506* (Burgundica 10), Turnhout 2005. Sur le rôle culturel des traductions et des mises en prose cf. par ex. Wrisley, « Translating Power » (n. 22), et id., « Burgundian Ideologies and Jehan Wauquelin's Prose Translations », dans *The Ideology of Burgundy* (n. 38), p. 131-150. Un vrai travail de synthèse pour la cour bourguignonne fait défaut, malgré un grand nombre de publications sur des questions de détail ; cf. donc toujours Georges Doutrepoint, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris 1909 (réimp. Genève 1970), p. 120-186.

[48] Cf. ci-dessous, §§ 19, 30, 40, 94 etc.

[49] Pour une brève discussion des difficultés d'une telle identification des sources concrètes cf. Conrad H. Rawski, « Petrarch's Scholarship in His *De remediis utriusque fortunae* : A Preliminary Inquiry », dans *The Classics in the Middle Ages. Papers of the Twentieth Annual Conference of the Center for Medieval and Early Renaissance Studies* (Medieval & Renaissance Texts & Studies 69), dir. Aldo S. Bernardo/Saul Levin, Binghamton/ New York 1990, p. 283-314, ici 284-290.

[50] Cf. ci-dessous, § 4.

[51] Mario Grignaschi, « Lo pseudo Walter Burley e il 'Liber de vita et moribus philosophorum' », *Medioevo* 16 (1990), p. 131-190, ici 131 et 155, attribue le texte à un italien anonyme, qui l'aurait écrit entre 1317 et 1320 ; cf. aussi Jennifer Ottman/Rega Wood, « Walter of Burley : His Life and Works », *Vivarium* 37/1 (1999), p. 1-23 (je remercie Caroline Boucher de m'avoir signalé cette étude) et Matthias Laarmann, « Walter Burley », *LexMA* 8, col. 1994s. Malte Prietzel mentionne en outre des citations d'un *De nugis philosophorum* qui n'est pas identique avec le *Policratique* de Jean de Salisbury,

cf. Fillastre, Werke, éd. Prietzel (n. 37), p. 11 et n. 4.

[52] Fillastre, Werke, éd. Prietzel (n. 37), p. 11. Le volume identifiable, aujourd'hui à Saint Omer, Bib. mun., ms. 169, contient un ouvrage de dévotion (*Liber de exemplis sacre scripture compositus a fratre Nicolao de [Hanapis]*).

[53] Fillastre, Werke, éd. Prietzel (n. 37), p. 11s.

[54] Ibid., p. 256 [Prologue du Premier livre de la Toison d'or, § 4].

[55] Sur les traductions d'œuvres littéraires en Bourgogne cf. Doutrepont, *Littérature* (n. 47). Voir aussi Danielle Gallet-Guerne, *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470). Le traité de Xénophon mis en français d'après la version latine du Pogge. Étude. Édition des Livres I et V*, Genève 1974.

[56] Cf. pour l'aspect formel des traductions en français Caroline Boucher, « Brièveté et prolixité des traducteurs en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge », *The Medieval Translator / Traduire au Moyen Âge* 10 (2007), p. 271-283, et les contributions dans *Translation Theory and Practice in the Middle Ages*, dir. Jeannette Beer, Kalamazoo 1997. Perret, *Les traductions françaises* (n. 43), se concentre avant tout sur la diffusion matérielle du *De regimine principum* de Gilles de Rome en langue française ; cf. pourtant les brèves remarques sur le travail des traducteurs, *ibid.*, p. 328s.

[57] Pour une liste et des descriptions détaillées voir Fillastre, Werke, éd. Prietzel, p. 84-93 et 104, nos 16-29 et 48-49.

[58] Ibid., p. 93-101, nos 30-42.

[59] Ibid., p. 101-103, nos 43-46. Le texte est édité dans Guillaume Fillastre, *Le Traittié de Conseil*. Edition critique avec introduction, commentaire et glossaire, éd. Helena Häyrynen, Jyväskylä 1994 ; cf. *ibid.*, p. 42-99, pour les descriptions en langue française de manuscrits connus par l'éditrice.

[60] Parmi les 31 manuscrits des premiers deux livres (incluant ceux qui ne contiennent que le *Traité du conseil*), les premiers propriétaires ou commanditaires de douze manuscrits sont inconnus. Le reste appartenait aux collections de Louis de Gruuthuse (deux mss.), de la famille de Croÿ (deux mss.), de Lalaing (un ms.), des ducs de Clèves (un ms.) et autres (deux mss. sont attribués à Anne de Bretagne, un ms. appartenait à des propriétaires anglais). Cf. les descriptions dans Fillastre, Werke, éd. Prietzel, p. 84-103, nos 16-46.

[61] Fillastre, Werke, éd. Prietzel, p. 105-108, nos 54-56.

[62] Malte Prietzel à bien sûr raison quand il souligne l'intérêt des passages décrivant des personnages politiques du temps de Fillastre, comme les ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, mais aussi le roi Charles VII de France, cf. les textes édités dans Fillastre, Werke, éd. Prietzel, p. 254-305.

[63] Cf. Oschema, *Freundschaft und Nähe* (n. 3), et Sère, *Penser l'amitié* (n. 3).

[64] Paris, BnF, ms. fr. 141, fol. 2r. L'énumération des chapitres ne varie que très légèrement entre les différents manuscrits, cf. BnF, ms. fr. 140, ms. fr. 16 997 et ms. fr. 19 024.

[65] Un effet plutôt fréquent dans les œuvres littéraires en langue vernaculaire, cf. Oschema, *Freundschaft und Nähe* (n. 3), p. 150-155.

[66] Jehan le Bel, *Li ars d'amour, de vertu et de boneurté*. 2 vols., éd. Jules Petit, Bruxelles 1867-69, vol. 1, p. 159-162.

[67] Oschema, *Freundschaft und Nähe* (n. 3), p. 255-263.

[68] Cf. Sère, *Penser l'amitié* (n. 3), p. 67-101, qui souligne la modification du débat vers la fin de l'époque : « désormais, l'amitié sera éthique ou ne sera pas » (p. 100).

[69] Cf. Oschema, « Sacred or Profane ? » (n. 12), p. 55-57, et Pozen, « Friendship without the Friend » (n. 19).

[70] Pour la description des autres manuscrits contenant le texte, nous renvoyons à l'introduction à l'édition Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 24) ; cf. ci-dessus, n. 57-59.

[71] Cf. Sère, *Penser l'amitié* (n. 3) ; Oschema, *Freundschaft und Nähe* (n. 3), et les contributions dans *Freundschaft oder « amitié » ?* (n. 11).

[72] Cf. Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français par Henri Omont. Ancien Saint-Germain français. III. Nos 18677-20064 de fonds français, éd. Lucien Auvray/Henri Omont, Paris 1900.

[73] Paris, BnF, ms. fr. 19 128, fol. 2r, 3v, 4v, 6r, 8r, 12r, 16r, 17r, 18v, 20v, 21v, 23v, 27v, 30r, 31v et 32r

[74] La plupart de ces décorations consistent en des motifs qui s'ajoutent directement aux lettres, ainsi un petit dessin d'une tête d'homme rajouté à la lettre « z » sur fol. 17r ou une lettrine initiale « D » sur fol. 23v en forme de feuille d'acanthe (cf. le prolongement d'une lettre « g » sur fol. 11r). Sur fol. 24v on voit un écu d'armes avec une croix, entouré de la phrase *passus est / Christus*.

[75] Cf. Johannes Baptista Rietstap, *Armorial général*, précédé d'un dictionnaire des termes du blason. 2 vols., Gouda 21884-87, vol. 2, p. 202 et 929.

[76] Dans le cas de la famille de Fortins, par exemple, ces armes ne sont bien documentées qu'à partir du XVI^e siècle, cf. *Dictionnaire de la Noblesse, contenant les Généalogies, l'Histoire & la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs armes, ...* Vol. 6, éd. Aubert de la Chenaye-Desbois, Paris 21773, p. 557.

[77] Louis-Pierre Gras, *Répertoire héraldique ou Armorial Général du Forez*, Paris 1874, p. 235.

[78] Emile Salomon/Gaston de Jourda de Vaux, *Les Châteaux historiques (manoirs, maisons-fortes, gentilhommières, anciens fiefs) du Forez et des enclaves du Lyonnais, du Beaujolais et du Mâconnais qui ont formé le département de la Loire*. Vol. 2, Hennebont 1922, p. 150.

[79] Emmanuel de Boos, *L'armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Forestz de Guillaume Revel*, Nonette 1998, no 520.

[80] Cf. Comte Albert de Remacle, *Dictionnaire généalogique : Familles d'Auvergne*. 3 vols. et index, éd. Marie-Renée Sauvadet, Clermont-Ferrand 1995-96, vol. 2, p. 578. En 1395 Louis Aycelin de Montaigut a fondé l'ordre de la Pomme d'or, à laquelle appartenait Lourdin (II) de Saligny. Sur les Montaigut voir Carla Bozzolo/ Hélène Loyau, *La cour amoureuse dite de Charles VI*. 3 vols., Paris 1982-92, vol. 1 (1982), no 132 ; sur l'ordre de la Pomme d'Or cf. André Bossuat, « Un ordre de chevalerie auvergnat : L'Ordre de la Pomme d'Or », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* 46 (1944), p. 83-98. – En janvier 1367 le père de Lourdin, qui portait le même nom, figura parmi les membres de l'ordre de l'Écu d'Or, fondé par le duc Louis II de Bourbon, cf. Paul Chaussard, « Le Baron de La Motte St-Jean pendant la Guerre de Cent Ans », *Echos du Passé. Revue trimestrielle de l'Association Les Amis du Dardon* 36 (1977), p. 15-29, et plus récemment Bertrand Schnerb, « Lourdin, Seigneur de Saligny et de la Motte-Saint-Jean (v. 1370-1446) », *Francia* 31/1 (2004), p. 45-93, ici 47. Je

tiens à remercier M. Schnerb de m'avoir rendu accessible son texte avant sa publication.

[81] Cf. Schnerb, « Lourdin de Saligny » (n. 80), p. 47-52 (table généalogique : *ibid.*, 48s) ; Remacle, Dictionnaire généalogique (n. 80), vol. 2, p. 411 ; Bozzolo/Loyau, *Cour amoureuse* (n. 80), vol. 1, no 234.

[82] Cf. Bozzolo/Loyau, *Cour amoureuse* (n. 80), vol. 1, no 296. Lourdin (II) de Saligny fut successivement compagnon d'armes du duc Louis II de Bourbon, chambellan du roi Charles VI (1399) et conseiller et chambellan des ducs bourguignons Jean sans Peur (1407, 1410) et Philippe le Bon (après 1420). Il occupait donc un rang élevé dans la noblesse franco-bourguignonne, ainsi que le montre aussi sa nomination comme connétable des royaumes de Naples et de Sicile (1415). Sur le plan culturel on peut remarquer que le narrateur d'une ballade attribuée à Guillebert de Lannoy (conservé dans un manuscrit qui contient 46 ballades : Chantilly, Musée Condé, ms. 686) s'adresse à ses amis qu'il appelle frères et auxquels appartient Lourdin de Saligny, cf. Arthur Piaget, « Ballades de Guillebert de Lannoy et de Jean de Werchin », *Romania* 39 (1910), p. 324-368, ici 324s (le texte de la ballade : *ibid.*, 331s.).

[83] Sur cette pratique de changement de nom dans le cas d'un héritage important cf. Marie-Thérèse Caron, *La noblesse dans le duché de Bourgogne 1315/1477*, Lille 1987, p. 25, et Philippe Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris 1997, p. 217s. Pour le texte du testament voir Jean Du Bouchet, *Preuves de l'histoire de l'illustre Maison de Coligny*, Paris 1662, p. 1129-1133 ; cf. aussi Dictionnaire de la Noblesse, contenant les Généalogies, l'Histoire & la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs armes, [...] Vol. 3, éd. François Aubert de la Chenaye-Desbois/Badier, Paris 1865 (réimp. Nendeln 1969), p. 45s, et Père Anselme de Sainte-Marie, *Histoire Généalogique et Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roy & des anciens Barons du Royaume : avec les Qualitez, l'Origine, le Progrès & les Armes de leurs Familles*. Vol. 7, Paris 1733, p. 144-162 (pour la famille Coligny-Saligny), ici 151 (Jean, dit « Lourdin », de Coligny) et 156 (Jacques de Coligny).

[84] Dictionnaire de la Noblesse. Vol. 6 (n. 83), p. 40 (Jean) et 46 (Jacques « Lourdin ») ; cf. aussi Du Bouchet, *Preuves* (n. 83), p. 1133. L'attachement de Lourdin à la maison de Bourgogne ne pouvait tout de même pas empêcher le rapprochement de sa famille à la maison royale par la suite, comme le montre la carrière de son fils Renaud-Lourdin de Saligny, qui est devenu chambellan de Charles VIII, Louis XII et François Ier et qui accompagnait Louis XII dans ses guerres en Italie.

[85] Du Bouchet, *Preuves* (n. 83), p. 1133-1138, ici 1135 : le 4 novembre 1466 Jacques Lourdin se présente avec ses frères Jean de Coligny, Renaud de Coligny et Antoine de Coligny afin de régler la répartition de l'héritage familial. A cette occasion Renaud reçoit une part de 500 livres et 100 écus d'or pour acheter & des livres (*ibid.*, p. 1135).

[86] *Ibid.*, p. 1138 : le 12 février 1472 Antoine de Luxembourg écrit à Jacques Lourdin et lui demande de rejoindre avec des troupes l'armée du duc Charles le Téméraire. Le 20 juin 1475, Jacques Lourdin fait partie des capitaines bourguignons qui sont faits prisonniers au cours de la bataille de Guipy (près de Château-Chinon), cf. aussi Richard Vaughan, *Charles the Bold. The Last Valois Duke of Burgundy*, London 1973 (réimp. Woodbridge 2002), p. 347.

[87] Le contrat de mariage avec Claude de Ternant dans Du Bouchet, *Preuves* (n. 83), p. 1138s.

[88] *Ibid.*, p. 1146-48 : le 26 juillet 1508, Jacques Lourdin libère ses enfants du pouvoir paternel et répartit leur héritage. Le texte mentionne les fils Renaud « Lourdin », Claude et Philippe. Le testament d'Isabeau de Ternant, établi le 15 mai 1509, énumère d'autres enfants : Jean de Saligny, un religieux de Cluny, et les filles Marie, Antonie, Anne et Marguerite (*ibid.*, p. 1149). Ce texte mentionne Jacques Lourdin comme bon seigneur et mary de la testataire, ce qui implique qu'il était toujours vivant à cette date. Un premier document qui fait référence à feu noble seigneur Lourdin de Saligny date du 15

décembre 1511 (traité de mariage de Philippe de Saligny et Antoine de Lugny), cf. *ibid.*, p. 1150s.

[89] Cf. n. 88.

[90] Cf. Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque Nationale. Vol. 2, éd. Germain Demay, Paris 1886, p. 183, no 8345. Il s'agit ici du sceau d'un chevalier Lourdin de Saligny, probablement le père de Lourdin II.

[91] *Ibid.*, no 8346 (9 décembre 1409) ; cf. Schnerb, « Lourdin de Saligny » (n. 80), p. 60.

[92] Schnerb, « Lourdin de Saligny » (n. 80) (avec une reproduction du sceau en face de la p. 69).

[93] Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris 1979, p. 207.

[94] Le mot de la devise ne figure pas dans les dictionnaires suivants : Jean-Jacques Lartigue/Olivier de Pontbriand (éd.), *Dictionnaire des devises héraldiques & historiques de l'Europe*, Perros-Guirrec 2000 ; Alphonse Chassant (éd.), *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*. 3 vols., Paris 1878 (réimp. Hildesheim/New York 1982) ; *Supplément au Dictionnaire des devises*, éd. Henri Tousin, Paris 1895. Je tiens à remercier Mme Hélène Loyau du Département héraldique de l'IRHT pour ses renseignements. - Le cri traditionnel du lignage paternel fut Saligny à Lourdin !, cf. Schnerb, « Lourdin de Saligny » (n. 80), p. 60.

[95] Schnerb, « Lourdin de Saligny » (n. 80), p. 73. Pour le texte du diplôme ducal cf. Jean Richard, « Érection en dignité de terres bourguignonnes (XIV^e et XV^e siècles) », *Mémoires de la Société pour l'histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 21 (1960), p. 25-41, ici 26-28. Notons que Lourdin apparaît comme chevalier d'honneur de la duchesse Isabelle en 1430, cf. *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*. Vol. 1 : Herzog Philipp der Gute 1407-1467 (Instrumenta 15), éd. Holger Kruse/Werner Paravicini, Ostfildern 2005, p. 84 (ordonnance de cour pour la duchesse Isabelle de 1430, § 2) : Item, aura madicte dame la duchesse ung chevalier d'onneur, assavoir est messire Lourdin seigneur de Saligny, lequel sera continuellement entour icelle dame et sera compté par les escroes de la despense de l'ostel de madicte dame a six personnes et six chevaulx. Lourdin est à nouveau nommé dans l'ordonnance de 1438, mais il n'apparaît plus sur les listes de gages de la duchesse (ni du duc) après cette même année, cf. *ibid.*, p. 216 et n. 1, ainsi que la base de données « Prosopographia Burgundica », URL <http://www.prosopographia-burgundica.org/> (08 juin 2010), no d'identification : 0363.

[96] Ex Bibliotheca MSS. COISLINIANA, olim, Segueriana, quam illus. HENRICUS DU CAMBOUT, Dux DE COISLIN, Par Francia, Episcopus Metensis, &c. Monasterio S. Germani à Pratis legavit. An. M. DCC. XXXII.

[97] *Manuscrits enluminés d'origine italienne*. Vol. 2 : XIII^e siècle, dir. François Avril/Marie-Thérèse Gousset, Paris 1984, p. 111.

[98] Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*. 3 vols., Paris 1868-81, vol. 2, p. 97. Séguier a eu la réputation d'un grand amateur de livres : Delisle souligne ses voyages en Normandie pendant les années 1639/40, au cours desquels il aurait utilisé sa position d'autorité afin d'agrandir sa propre bibliothèque (*ibid.*, p. 78s ; sur les manuscrits de Séguier cf. *ibid.*, p. 78-99).

[99] Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, a transféré ses collections à l'abbaye en 1721 ; il les a légué de manière définitive dans son testament du 1^{er} mai 1731, cf. Delisle, *Le Cabinet* (n. 98), vol. 2, p. 46. Pour une brève esquisse de la biographie de Coislin, membre de l'Académie à partir de 1710, cf. T. de Marembert, « Coislin (Henri-Charles du Cambout de) », dans *Dictionnaire de Biographie Française*. Vol. 9, dir. Roman d'Amat, Paris 1961, p. 166s.

[100] Fillastre, *Traittié*, éd. Häyrynen (n. 59), p. 15 : tous les manuscrits qui contiennent le *Traité* comme texte autonome donnent une rubrique qui mentionne l'auteur et parfois même Charles le Téméraire comme commanditaire du texte.

[101] Les erreurs comprennent des mauvaises lectures (par ex. fait à la place de fruits, § 10 [a]), mais également des omissions qui altèrent encore plus gravement le sens du texte, le rendant ainsi incompréhensible (par ex. § 207 [c] : om. de <monstre> dist bien).

[102] Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien, Archiv des Ordens vom Goldenen Vlies, Hs. 2, fol. 23v-51v. Je tiens à remercier le greffier de l'Ordre de la Toison d'Or, Karl-Eugen comte Czernin de Chudenic, pour l'aimable autorisation d'utiliser ce manuscrit, ainsi que Malte Prietzel (Berlin) et Petra Schulte (Cologne) pour leur concours pratique. Pour la description du manuscrit cf. Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 37), p. 101, et Fillastre, *Traittié*, éd. Häyrynen (n. 59), p. 68-72.

[103] Il s'agit des manuscrits suivants : Bruxelles, KBR, ms. 9028 [F] ; Bruxelles, KBR, ms. IV 143 [F2] ; Gand, Universiteitsbibliotheek, ms. 170 [G] (icpl., première moitié du Second livre) ; Copenhague, Kongelige Bibliotek, Fonds Thott, no 463 [Th] ; Copenhague, Kongelige Bibliotek, Fonds Thott, no 464 [K] ; Mâcon, BM, ms. 5 [M] (icpl.) ; Paris, BnF, ms. fr. 140 [P1] ; Paris, BnF, ms. fr. 141 [P] ; Paris, BnF, ms. fr. 16997 [P2] ; Paris, BnF, ms. fr. 19024 [P3] (icpl.) ; Paris, BnF, ms. fr. 19128 [L] ; Paris, BnF, nouv. acq. fr. 22935 [P4] ; Valenciennes, BM, ms. 460 [VC] ; Vienne, HHStA, Archiv des Ordens vom Goldenen Vlies, Hs. 2 [V]. J'ai retenu pour la plupart les sigles établis dans l'édition de Fillastre, *Traittié*, éd. Häyrynen (n. 59), p. 42, à l'exception des manuscrits parisiens (P à P4) et viennois (V) ainsi que des manuscrits ignorés par Häyrynen (F2, L, P4 et VC).

[104] Cf. Fillastre, *Traittié*, éd. Häyrynen (n. 59), p. 100, qui suit Alphonse Bayot, « Observations sur les manuscrits de l'Histoire de la Toison d'Or de Guillaume Fillastre », *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* 5 (1907), p. 425-438, ici 436.

[105] Fillastre, *Traittié*, éd. Häyrynen (n. 59), p. 100-113.

[106] Fillastre, *Werke*, éd. Prietzel (n. 37), p. 66 : ceci concerne les mss. F2, M, P, P2, P3 et P4.

[107] Pour les datations cf. *ibid.*, p. 93-101. M est incomplet, F2, P2 et P3 datent du début du XVI^e siècle, P4 d'environ 1500.

[108] Voir ci-dessous, § 43, 178, 186-187 et 193. Cf. sur la traduction Sylvie Lefèvre, « Simon de Hesdin », *DLF*, p. 1393.

[109] *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*. 3 vols., éd. École nationale des chartes, Paris 2001-2002.

[110] Cf. *ibid.*, vol. 1, p. 43s.